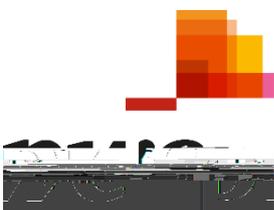

**Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.**





états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans



incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'UICN à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par l'UICN de la continuité de l'exploitation.

Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités de l'UICN, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec la Direction ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Conformément à l'art. 69b, al. 3 CC en relation avec 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

I.	ORGANISATION ET ACTIVITÉ.....	6
II.	RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS.....	6
III.	TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME.....	13
IV.	ACTIFS FINANCIERS.....	13
V.	COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION.....	14
VI.	CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL.....	15
VII.	CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES.....	15
VIII.	AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE	
XII.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	17
XIII.	DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER.....	17
XIV.	OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES.....	18
XV.	AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES.....	18
XVI.	PROVISIONS.....	18
XXII.	AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS.....	22
XXIII.	DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS.....	22
XXIV.	FRAIS D'AUDIT.....	23
XXV.	PARTIES LIÉES.....	23
XXVI.	PERSONNEL.....	24
XXVII.		

En milliers de CHF

Trésorerie et dépôts à court terme	III	47 656	48 935
Actifs financiers	IV	16 148	16 482
Cotisations à recevoir (nettes)	V	1 972	1 646
Créances envers le personnel	VI	393	453
Créances envers des organisations partenaires	VII	338	475
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	14 465	12 512
Paievements anticipés		1 160	1 020
Créances provenant de donateurs		4 307	3 318
Créances provenant des accords de projet	IX	14 686	14 073
Créances provenant des accords-cadres	X	712	510
Autres créances		1 607	1 222
<hr/>			
Immobilisations corporelles (nettes)	XI	28 817	30 358
Immobilisations incorporelles (nettes)	XII	127	369
<hr/>			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 534	1 409
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	13 841	13 907
Charges sociales à payer		69	354
Avances sur les accords de projet	IX	62 369	57 885
Avances sur les revenus non soumis à restriction	XVII	709	1 196
Revenu différé sur immeubles	XVII	467	463
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	177	174
Avances des organisations hébergées	XV	496	511
Autres passifs à court terme		598	635

En milliers de CHF

Cotisations des membres	12 768	-	12 768	11 735	-	11 735
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel						

- Bureau de projet des Maldives
- Bureau de projet du Myanmar
- Bureau national du Népal
- Bureau national du Pakistan
- Bureau national du Sri Lanka
- Bureau national de Thaïlande
- Bureau national du Vietnam
- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau de projet du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
 - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Région Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Burkina Faso)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau national de la République Démocratique du Congo
 - Bureau de projet du Ghana

Bureau national de Guinée Bissau
Bureau national du Mali
Bureau national de Mauritanie
Bureau de projet du Niger
Bureau national du Sénégal
Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
Associação UICN
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
IUCN Maldives
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice

suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seul

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 - 5 ans
V	

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018
Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont -1.9 (o)-12.6 (o)-317351ssolEst la net la nCnt-1.9 2 1r1s7 (L)-1.9 51

Au 31 décembre 2018, une perte non réalisée de CHF 29 (2017 – CHF 3 gain) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu une perte de capital de CHF 408 (2017 – CHF 274 gain).

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2015, des bons du Trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du Trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur nulle et inclus dans les obligations.

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

Avances nettes pour voyages	375	434
Avances sur traitement et prêts au personnel	18	19

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2018, un paiement de 712 CHF était attendu, à comparer à un paiement attendu de 510 CHF au 31 décembre 2017.

Acquisitions	-	-	228	617
Cessions	-	-	-	(1 707)

02525 10.9216(0)2.286(3599460d(23)T-d(00)T0.00)610094921d(6)1)50(d)00.2 (u)019(2)F6((6)190.00221700.55\6

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu diffc 0cCLvalefc 0c u63 0 Td(s)1.7 (o)-3.6 alitreue r63 0 Tdalal .(u(i)0)10.8 (t ()-1.J.ttr)3.2 ()16.5 (m)vtl

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Dettes et charges à payer fournisseurs	5 301	6 082
Charges à payer partenaires d'exécution	8 540	7 825

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2018, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2017 – CHF nul).

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées.

Soldes au 1er janvier	511	589
Revenu	4 168	3 736
Dépenses	(4 223)	(3 848)
	456	477
Autres fonds détenus	40	34

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

Revenu non alloué différé	709	1 196
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 753	2 855
Donations en nature		

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018
Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Courant	177	174
---------	-----	-----

La somme nette de CHF 11 (2017 – CHF 16) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 487 (2017 – CHF 1 292) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 430 (2017 – CHF 481).

D'autres revenus opérationnels de CHF 6 041 (2017 – CHF 4 450) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 574 (2017 – CHF 515), des recettes de location de CHF 1 174 (2017 – CHF 960), la constatation du revenu différé de donations de CHF 468 (2017 – CHF 511) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel, autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 979 (2017 – nul). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs a sic

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

Audit des états financiers consolidés	171	165
Autres audits	37	48

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2017 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

Au 31 décembre 2018, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 2 862 metical mozambicains (2017 – MZN 2 862) et 19 dinars koweïtis (2017 – KWD nul), pour une valeur totale de CHF 108 (2017 – CHF 47) en faveur de donateurs de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès des banques correspondantes.

En milliers de CHF
